



POÊLE À GRANULÉ DE BOIS

Subvention du Conseil Général de l'Isère



Mis à jour mars 2007

Dans le cadre de sa promotion de nouvelles filières énergétiques, le Conseil Général de l'Isère propose une aide forfaitaire aux particuliers pour l'acquisition d'un poêle à granulé de bois. Concernant le crédit d'impôt en faveur du développement durable et des économies d'énergies, une aide fiscale est également prévue. Elle n'est pas détaillée ici, mais vous pouvez vous reporter à notre document crédit d'impôt 2006 pour plus de précisions.

Montant de la subvention et conditions

Cette aide s'élève à 675 €, et est attribuée en fonction des revenus. Seuls peuvent en bénéficier les particuliers dont les revenus mensuels sont inférieurs à 2000 € pour une personne seule, et inférieurs à 3000 € pour un couple (revenu annuel net imposable correspondant à la partie « Total salaires et assimilés » qui se trouve au sommet de l'avis d'imposition).

Le matériel doit bénéficier d'une certification à la norme NF EN 13240 ou EN 14785. Elle doit apparaître sur le devis ainsi que sur la facture.

Réalisation d'une demande de subvention

Une demande de subvention doit être effectuée par le particulier avant la commande des travaux.

Cette demande doit contenir :

- une lettre de sollicitation (cf. modèle au dos),
- le devis des travaux (matériel et pose),
- une copie du dernier avis d'imposition,
- un relevé d'identité bancaire au même nom et prénom que le demandeur et que ceux apparaissant sur le devis.

Cette demande doit être envoyée à l'adresse du Conseil Général, correspondante au lieu du projet (voir la feuille ci-jointe intitulée « Adresses des directions territoriales du Conseil Général de l'Isère »)

Suite des démarches pour l'obtention de la subvention

Après réception d'une décision d'attribution de subvention, le particulier pourra alors commander les travaux et les faire réaliser.

La subvention sera versée une fois les travaux terminés, et après envoi d'une copie de la facture acquittée au Conseil Général de l'Isère.

Modèle de lettre de sollicitation

Elle pourra être effectuée à partir de l'exemple suivant :

M. le Président du Conseil Général de l'Isère

Voir adresse correspondante selon le lieu du projet sur la feuille ci-jointe intitulée « Adresses des directions territoriales du Conseil Général de l'Isère »

Monsieur le Président,

Pour chauffer mon (projet d')habitation sur la commune de....., j'envisage de m'équiper d'un poêle à granulés de bois.

Après consultation d'entreprises spécialisées, des devis m'ont été adressés, indiquant le montant de mon projet. En outre, je vous précise que les investissements seront réalisés en mon nom propre et que par conséquent, je n'aurai pas la possibilité de récupérer la TVA.

Connaissant votre volonté de voir se développer ce type de chauffage permettant d'utiliser de façon performante une énergie renouvelable, je sollicite de votre part une subvention.

Dans l'attente, veuillez agréer, monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Note : Le Conseil Général de l'Isère et la Région Rhône-Alpes proposent des aides pour les chaudières automatiques au bois (décheté et granulés). Pour obtenir plus de précisions, veuillez contacter l'AGEDEN.